

RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des modifications apportées aux statuts qui lui ont été soumis, approuve la modification des statuts du Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Basketball dans toutes ses dispositions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, approuve l'entrée en vigueur des statuts ainsi modifiés à l'issue de la clôture de la présente assemblée générale. Par dérogation, les dispositions statutaires relatives à la composition et l'élection du Comité Directeur n'entreront en vigueur que lors du prochain renouvellement des instances dirigeantes, soit en 2020.